

Délibération n°DEL-20-0484

**Schéma Directeur Assainissement : devenir de la station
d'épuration de Blagnac**

L'an deux mille vingt le jeudi vingt-trois juillet à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	123
Procurations :	10
Date de convocation :	17 juillet 2020

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL, Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL,

	M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Pascal BOUREAU	Danielle PEREZ
Mme Béatrice URSULE	Grégoire CARNEIRO
M. Albert SANCHEZ	Ana FAURE
M. Michel ROUGE	Patricia PARADIS
Mme Sylvie PIEROT	Marc PERE
Mme Véronique BARRAQUE ONNO	Joseph CARLES
Mme Michèle BLEUSE	Hélène CABANES
Mme Isabelle HARDY	Romain CUJIVES
M. François PIQUEMAL	Jamal EL ARCH

Délibération n° DEL-20-0484**Schéma Directeur Assainissement : devenir de la station
d'épuration de Blagnac****Exposé**

La station d'épuration de Blagnac reçoit et traite les eaux usées collectées sur le périmètre de la commune. Elle présente une capacité nominale de 35 000 équivalent habitants. Les eaux traitées sont rejetées dans la Garonne.

Cette usine a été mise en service en 1995. Certaines de ses composantes sont désormais vieillissantes et la charge de pollution reçue est proche de sa capacité nominale. Elle est en outre implantée en zone inondable de la Garonne (zonage en aléa fort selon le plan de prévention du risque inondation).

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, deux solutions ont été étudiées afin de répondre aux besoins épuratoires actuels et futurs de la commune de Blagnac, tout en assurant un niveau de traitement conforme aux exigences réglementaires :

- Scénario 1 : réhabilitation de la station existante et extension de capacité sur site (nouvelle file à construire à proximité) afin de porter la capacité totale de l'usine à 60 000 EH ;
- Scénario 2 : suppression du site de traitement de Blagnac et raccordement total du réseau de collecte des eaux usées de Blagnac sur l'usine de dépollution de Ginestous-Garonne.

Dans le cadre du scénario 1, et conformément au contrat de délégation du service public d'assainissement, les boues produites par la station de Blagnac seront transportées par camion sur l'usine de Ginestous-Garonne via un ouvrage de réception sécurisé et désodorisé afin d'y être méthanisées (une à deux rotations de camion par jour).

Le scénario 2 se décline en deux options de tracé de la canalisation de raccordement : raccordement depuis le poste de refoulement « Ramier » (a) ou bien depuis le site de la station d'épuration existante de Blagnac (b).

Le scénario 1 est par nature dérogoire à la doctrine des services de l'État : celle-ci stipule en effet que toute nouvelle construction ou extension sur un site inondable en aléa fort est interdite, sauf si le maître d'ouvrage justifie qu'il n'existe pas de solution alternative techniquement faisable et financièrement acceptable.

Or, les études menées dans le cadre du Schéma Directeur précité ont démontré que le scénario alternatif de raccordement sur l'usine de Ginestous-Garonne est possible techniquement, et pour un coût global inférieur à la solution de réhabilitation et d'extension sur site :

Tableau de synthèse économique :

	Scénario 1 Extension sur site	Scénario 2a Raccordement depuis le poste de refoulement Ramier (y compris coûts Ginestous Garonne)	Scénario 2b Raccordement depuis le site de l'usine existante y compris coûts Ginestous Ga- ronne)
Coût d'investissement	14,1 M €	11,0 M €	10,9 M €
Coût d'exploitation sur 15 ans	15,6 M €	11,3 M €	11,4 M €
Coût global sur 15 ans	29,7 M €	22,3 M €	22,3 M €

Le scénario 1 permet de conserver la configuration d'assainissement existante sur Blagnac. En revanche, ce scénario est incompatible avec les contraintes réglementaires relatives aux extensions de station d'épuration en zone inondable. Il nécessite donc l'obtention d'une dérogation auprès des services de l'État.

Ce scénario exige en outre une réhabilitation lourde et coûteuse de l'usine existante (intégrée dans le chiffrage ci-dessus).

Le scénario 2 permet de répondre à la contrainte réglementaire « zone inondable », de supprimer une station vieillissante et de réduire sensiblement les coûts d'exploitation. Ce scénario permet en outre de supprimer le transport de boues par camion sur le site de Ginestous en vue de leur méthanisation.

Le scénario de délestage nécessite néanmoins une vigilance particulière sur deux aspects :

1. la traversée de la Garonne et des digues de protection ;
2. l'incidence de la charge supplémentaire à traiter sur l'usine de Ginestous-Garonne.

Le premier point devra faire l'objet d'une étude technique approfondie sur les deux options de tracé envisagées.

Pour le second point, l'impact d'une charge de pollution supplémentaire issue de Blagnac sur l'usine de Ginestous-Garonne a d'ores et déjà été étudié sur le moyen et sur le long terme, tant sur le plan technique que financier :

1) sur le moyen terme (2022 - 2027) : dans le cadre du contrat de délégation des services publics de l'assainissement, le délégataire SUEZ-ASTEO a prévu la construction et la mise en service d'un module permettant de fiabiliser le traitement de l'azote (projet METEOR) et de garantir la conformité des rejets jusqu'à fin 2027 ; en cas de raccordement de Blagnac, l'ouvrage METEOR serait dimensionné en conséquence afin de tenir les mêmes objectifs.

2) sur le plus long terme (2050) : l'usine de Ginestous-Garonne devra disposer dès le 1^{er} janvier 2028 des infrastructures complémentaires de modernisation et fiabilisation du traitement des eaux usées, avec la possibilité d'intégrer la charge supplémentaire de Blagnac. Conformément à la délibération DEL 20-0121, un maître d'œuvre pour cette opération majeure sera désigné avant la fin de l'année 2020. Les investissements nécessaires, sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole, sont inscrits dans la prospective financière du budget annexe de l'assainissement.

A l'horizon 2050, la charge totale produite par Blagnac (60 000 EH) représenterait environ 6,3 % de la capacité nominale de Ginestous-Garonne (950 000 EH).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est donc proposé de valider le principe de raccordement de Blagnac sur l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne.

Des études complémentaires seront à engager afin de choisir l'un des deux tracés proposés, pour ensuite lancer la phase opérationnelle de ce projet stratégique.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De valider le principe du raccordement du système de collecte des eaux usées de la commune Blagnac sur l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne.

Article 2

De lancer les études techniques visant à retenir l'un des deux tracés proposés, et d'engager ensuite la phase opérationnelle du projet.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 29/07/2020

Reçue à la Préfecture le 29/07/2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC